



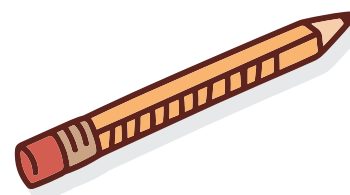
CONSULTATION

Juin 2022

À l'aube de la négociation pour le renouvellement de la convention collective 2020-2023, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) a lancé une vaste consultation auprès de ses membres. Au total, ce sont tout près de 15 000 répondantes et répondants qui ont rempli le questionnaire, ce qui représente un taux de réponse approximatif de 25 %.

Pour mieux soutenir la réussite éducative des élèves, les enseignantes et enseignants estiment que le prochain gouvernement devra impérativement :

- revoir la composition de la classe;
- alléger leur tâche;
- ajuster la taille des groupes.



FAITS SAILLANTS

COMPOSITION DE LA CLASSE

L'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) aux classes ordinaires demande une attention et des interventions particulières de la part des enseignantes et enseignants. Comme l'a malheureusement constaté le Protecteur du citoyen dans un récent rapport, le niveau de services auxquels ils sont en droit de s'attendre n'est malheureusement pas au rendez-vous. Ajoutez à cela l'amplification de la ségrégation scolaire, et vous constaterez bien vite que l'enseignement dans une classe dite ordinaire s'est complexifié et que la tâche s'est alourdie.

- La quasi-totalité des personnes répondantes pense qu'il serait bénéfique de déposer des demandes visant à équilibrer la classe en fonction de certains paramètres, comme le profil de chaque élève, le nombre de plans d'intervention, les mesures de remédiation, etc. (92 %).

ALLÈGEMENT DE LA TÂCHE

Au cours des dernières années, l'ajout de surveillance, de tâches administratives, de comités et d'autres tâches s'est multiplié. Le personnel enseignant nous a exprimé clairement le souhait de limiter le temps consacré à ces ajouts, puisqu'ils se font aux dépens de leurs activités professionnelles visant directement la réussite éducative des élèves. En clair, il veut faire ce à quoi il excelle : enseigner. Pour y arriver, il doit disposer du temps de travail de nature personnelle (TNP) nécessaire à la préparation des apprentissages et à la correction des évaluations, notamment.

- La très grande majorité des personnes répondantes pense qu'il serait bénéfique de déposer des demandes afin de limiter le temps consacré aux tâches telles que la surveillance, les tâches administratives, les comités, etc., afin d'avoir plus de TNP (89 %).
- La grande majorité des personnes répondantes pense que la révision des tâches à effectuer devrait être priorisée (77 %).

Temps de travail de nature personnelle (TNP)

Pour une tâche à 100 %, le TNP représente 5 heures réservées aux tâches déterminées par l'enseignante ou l'enseignant pour effectuer différentes tâches de la fonction générale telles que la correction, des photocopies et la préparation de cours. À noter que le TNP sera désigné par « ATP-Perso » et « ATP-Perso+ », pour autres tâches professionnelles, à compter de la rentrée 2022-2023.

AJUSTEMENT DE LA TAILLE DES GROUPES

L'année scolaire 2019-2020 et les suivantes ont connu d'importants bouleversements en raison de la pandémie de la COVID-19. Comme tout le milieu de l'éducation, les enseignantes et enseignants ont été mis à rude épreuve. Ils ont généralement fait face à certaines conditions d'enseignement particulièrement éprouvantes, mais aussi à d'autres qui ont favorisé la réussite des élèves. C'est dans ce contexte que plusieurs ont eu l'occasion d'enseigner à des groupes mieux équilibrés, particulièrement lors du retour facultatif en classe au printemps 2020.

Sans surprise, on constate que les enseignantes et enseignants souhaitent pouvoir consacrer plus de temps à chaque élève dans le cadre de leur tâche d'enseignement. L'ajustement de la taille des groupes est une demande soutenue massivement par le personnel enseignant et également par la recherche.

- La très grande majorité des personnes répondantes est d'accord pour demander une réduction du nombre d'élèves par classe (88 %).

« C'est le temps de mettre en place les conditions gagnantes pour favoriser l'attraction et la rétention d'enseignantes et d'enseignants dans nos écoles! Les solutions pour remédier à la pénurie sont à portée de main! »

Josée Scalabrini,
présidente de la FSE-CSQ



ENJEUX PÉRIPHÉRIQUES

ENSEIGNEMENT À DISTANCE ET TÉLÉTRAVAIL

On a beaucoup parlé de télétravail durant la pandémie, mais pour bien des enseignantes et enseignants, cette réalité existait déjà et n'a fait que prendre plus de place. Cependant, cette fois, l'employeur a été forcé de reconnaître cette dimension de leur travail. Le personnel enseignant a prouvé que le fait de lui accorder plus de latitude dans l'exercice de son autonomie professionnelle ne pouvait qu'être bénéfique. De plus, dans un marché du travail où l'on intègre davantage le télétravail, ne pas en tenir compte risque de miner l'attractivité de la profession.

- La très grande majorité des personnes répondantes pense que l'on devrait déposer des demandes afin de favoriser le travail à la maison (télétravail qui exclut l'enseignement à distance et les autres tâches en présence d'élèves) pour effectuer des tâches telles que la préparation, la correction, les appels, les rencontres d'équipe, la participation à des comités, les journées pédagogiques, etc. (83 %).

Peu réglementé auparavant, l'enseignement à distance a fait une entrée fracassante dans le quotidien des enseignantes et enseignants, des élèves et de leur famille en raison de la pandémie.

L'employeur a souvent tenté de profiter de la situation afin de s'attaquer aux conditions de travail des enseignantes et enseignants. Les membres de la FSE-CSQ souhaitent que l'on définisse davantage le cadre régissant l'enseignement à distance.

- La majorité des personnes répondantes estime qu'il serait avantageux de déposer des demandes afin de baliser l'enseignement à distance « hors pandémie » (58 %).

RÉMUNÉRATION

Les demandes relatives à la rémunération seront déterminées au début de l'automne 2022.

Front commun

Le 3 avril 2022, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) ont annoncé la constitution du Front commun en vue des négociations pour le renouvellement des conventions collectives des travailleuses et travailleurs du secteur public. Cette annonce a d'ailleurs coïncidé avec le 50^e anniversaire de la formation du premier Front commun de 1972.



« Les demandes des enseignantes et enseignants ne pourraient être plus limpides : il faut revoir la composition de la classe, alléger la tâche et ajuster la taille des groupes. »

Luc Gravel,
vice-président aux relations du travail de la FSE-CSQ